



## Le SDEE lauréat du programme ACTEE

Engagé depuis plusieurs années sur la thématique de la transition énergétique et reconnu opérateur territorial de chaleur renouvelable en Lozère depuis 2019, le SDEE a souhaité renforcer son implication dans le domaine de l'efficacité énergétique en candidatant au programme ACTEE.

## ACTEE, C'EST QUOI ?

Le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) est un dispositif porté au niveau national par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) qui vise à accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics, en soutenant et en accompagnant les projets de mutualisation des actions d'efficacité énergétique par le financement d'ingénierie, de matériels et d'études préalables aux travaux.

Les lauréats du programme proposent un accompagnement visant à massifier et optimiser les projets de rénovation énergétique de leur territoire, **en vue de la préservation et de l'amélioration du patrimoine public bâti.**

Le programme est structuré autour de deux axes :

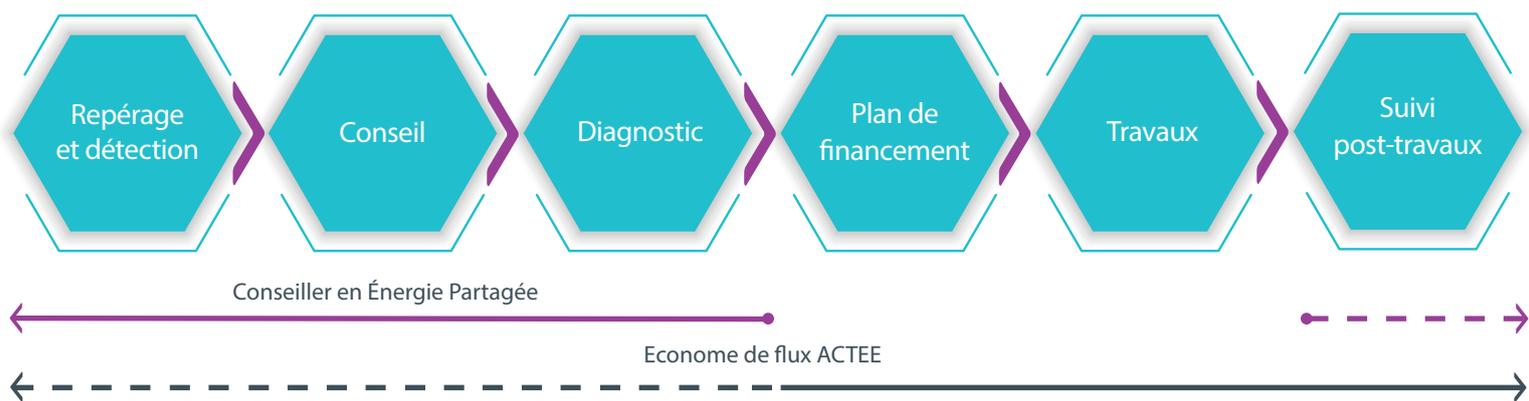
- l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

## ET L'ÉCONOME DE FLUX ?



L'économe de flux est un facilitateur d'action, qui permet d'agir dans l'évaluation des gisements d'économies d'énergie, l'aide au passage des marchés et des travaux, et le suivi à long terme des travaux réalisés avec les économies d'énergie générées.

Lorsqu'un Conseiller en Énergie Partagé (CEP) est déjà présent sur le territoire, l'économe de flux ACTEE se positionne en priorité sur des missions **d'ingénierie administrative et financière**, en complément de l'ingénierie technique du CEP.





## POURQUOI RÉNOVER LES BÂTIMENTS DE MA COLLECTIVITÉ ?

### • Maîtriser ses dépenses énergétiques

Avec un patrimoine bâti de plus de 225 000 bâtiments, les collectivités sont de grandes consommatrices d'énergie. Chauffage et eau chaude sont les principaux postes de consommation. L'éclairage, s'il est vétuste, est également un poste très énergivore.

Tout cela représente un coût important pour les collectivités et contribue aussi au réchauffement climatique par les émissions de gaz à effet de serre.

Avec l'augmentation tendancielle du coût de l'énergie, à moyen terme, le coût de l'adaptation sera largement inférieur au coût de l'inaction. Il est donc important d'agir dès maintenant, en tenant compte des spécificités de chacun de ses bâtiments.

### • Faire preuve d'exemplarité

Impulser des actions de rénovation énergétique, c'est réduire son empreinte environnementale, répondre aux aspirations citoyennes et s'engager dans une démarche exemplaire.

### • Soutenir l'emploi local

Rénover son patrimoine, c'est donner une impulsion aux filières locales du bâtiment et de la construction et contribuer à la reprise de l'économie.

### • Valoriser son patrimoine

Une rénovation énergétique permet de sauvegarder, moderniser et améliorer les performances du patrimoine de sa collectivité.

## L'ACCOMPAGNEMENT DU SDEE POUR PASSER À L'ACTE !

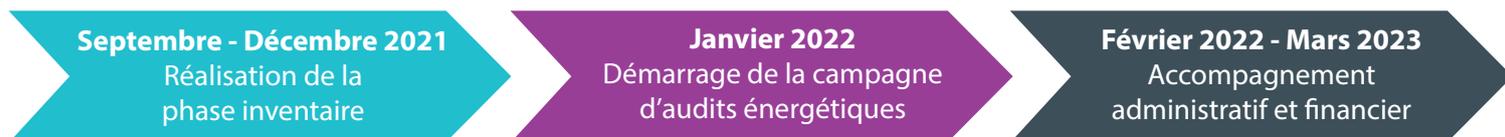
Afin de renforcer son implication dans le domaine de la transition énergétique, le SDEE a décidé de participer à l'appel à projet lancé par la FNCCR, dans le cadre d'une candidature régionale associant les treize syndicats d'énergie de l'entente Territoire d'Énergie Occitanie, la région Occitanie et son Agence Régionale pour l'Énergie et le Climat (AREC).

Cette candidature ayant été retenue, elle va permettre au SDEE de renforcer le soutien qu'il propose à ses collectivités adhérentes dans l'objectif de co-construire, avec l'ensemble des acteurs du territoire, un service d'accompagnement complet (technique, administratif et financier) de rénovation des bâtiments publics. Ce programme comprendra :

- la réalisation d'un **inventaire patrimonial** à la maille de chaque Communauté de Communes du département, permettant de mieux connaître les consommations des bâtiments du territoire et d'identifier les plus énergivores d'entre eux ;
- la mise en place d'une **campagne d'audits énergétiques** pour les bâtiments qui auront été ciblés au cours de la phase d'inventaire, dans le but de dresser des propositions chiffrées et argumentées de travaux générateurs d'économies d'énergie, et ainsi faciliter la prise de décision des maîtres d'ouvrage ;
- la mise en place d'une **ingénierie administrative et financière** pour aider les collectivités, et notamment les plus petites, à mener à bien leurs projets de rénovation et augmenter le taux de passage à l'acte.

Dans le cadre du programme ACTEE, l'accompagnement du SDEE est totalement gratuit !

## PLANNING PRÉVISIONNEL



SDEE de La Lozère  
12 boulevard Henri Bourrillon  
48000 Mende  
☎ 04 66 65 35 01 ✉ [direction@sdee48.fr](mailto:direction@sdee48.fr)



**ACTEE** Action des Collectivités  
Territoriales pour  
l'Efficacité Énergétique

